

Daily Star Mai 2020 Code ISIN FRSG00011033

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de SG Issuer et de Société Générale.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	Daily Star Mai 2020
Emetteur	SG Issuer
Garant	Société Générale
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FRSG00011033
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	Indice EURO iSTOXX® EWC 50 (Code Bloomberg : ISXEC50). Cet indice équipondéré est composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx 50®, indice de référence de la zone Euro. Chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro Stoxx 50® au mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice EURO iSTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points par an.
Prix d'émission	99,88% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 12/03/2020 au 29/05/2020 (inclus)
Date d'émission	12/03/2020
Date de constatation initiale	05/06/2020
Date de constatation finale	07/06/2032
Dates d'évaluation quotidienne du mécanisme de remboursement anticipé automatique	Chaque jour de bourse entre le 07/06/2021 (inclus) et le 07/06/2032 (exclu)
Dates de remboursement anticipé automatique éventuel	Le 5 ^{ème} jour ouvré suivant le jour de constatation du remboursement anticipé automatique correspondant
Date d'échéance	14/06/2032 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	12 ans (hors remboursement anticipé automatique).
Documentation Juridique	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les conditions définitives d'émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.Socgen.Com », sur le site de la bourse de Luxembourg (www.Bourse.Lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Daily Star Mai 2020 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 14 juin 2032.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

A la date de constatation initiale, soit le 5 juin 2020, on observe le niveau de clôture de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 et on le retient comme niveau d'origine.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

Chaque jour de bourse à partir du 07 Juin 2021 (inclus) et jusqu'au jour précédant la date de constatation finale, soit le 04 Juin 2032 (inclus), on observe le niveau de clôture de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 :

Si, à une date de constatation quotidienne⁽¹⁾, l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{L'intégralité du capital initial} \\ & + \\ & \text{Un gain de 0,0192\% arrondi par jour calendaire écoulé depuis la date de constatation initiale}^{(1)} \\ & \quad (7,00\% \times \text{nombre de jours écoulés depuis la date de constatation initiale} / 365) \\ & \quad (\text{Soit un Taux de Rendement Annuel Brut compris entre 5,21\%}^{(2)} \text{ et 6,87\%}^{(2)}) \end{aligned}$$

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 07 Juin 2032, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 à son Niveau Initial :

Cas favorable : Si l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 clôture à un niveau supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 14 Juin 2032 :

$$\begin{aligned} & \text{L'intégralité du capital initial} \\ & + \\ & \text{Un gain de 0,0192\% arrondi par jour calendaire écoulé depuis la date de constatation initiale}^{(1)} \\ & \quad (7,00\% \times \text{nombre de jours écoulés depuis la date de constatation initiale} / 365) \\ & \quad (\text{Soit un gain de 84,10\% et un Taux de Rendement Annuel Brut de 5,21\%}^{(2)}) \end{aligned}$$

Cas défavorable : Si l'indice EURO iSTOXX® EWC 50 clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾, le 14 Juin 2032 :

$$\begin{aligned} & \text{Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice entre le 05 Juin 2020 et le 07 Juin 2032} \\ & \quad (\text{Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de -4,16\%}^{(2)}) \end{aligned}$$

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Les principaux facteurs de risque sont notamment :

- **Risque de crédit :** les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché :** le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

- **Risque de perte en capital** : le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents** : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'émetteur/du garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

La garantie ou protection éventuelle :

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice en cours de vie ou à l'échéance.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Société Générale paiera au distributeur concerné une rémunération annuelle (calculée sur la base de la durée des titres) dont le montant maximum est égal à 1% du montant total des titres effectivement placés. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) **(Prénom NOM),**
adhérent / souscripteur au contrat **(Nom du contrat),**
numéro **(Numéro du contrat),**
reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement Daily Star Mai 2020 - Code ISIN FRSG00011033, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de Daily Star Mai 2020 est de 12 ans.	☐ Vrai	☐ Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement entre le 07 Juin 2021 (inclus) et le 04 Juin 2032 (inclus), si à l'une des dates de constatation quotidienne, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 100% de son niveau observé à la date de constatation initiale.	☐ Vrai	☐ Faux
Daily Star Mai 2020 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	☐ Vrai	☐ Faux
L'indice EURO iSTOXX EWC 50® est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée.	☐ Vrai	☐ Faux

Fait à, le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 9 2459, 7 5436 Paris Cedex 09).